

Foire aux questions (FAQ) MMBs

*Informations en cours d'élaboration et sujettes à modification – version du 25 septembre 2023
A l'intention des élèves, qui informeront leurs parents*

1 Où trouver des informations sur la filière MMBs?

- Site DIP: <https://www.ge.ch/document/formation-gymnasiale-bilingue>
- Site ELEM : <https://edu.ge.ch/site/elem/> plus particulièrement <https://edu.ge.ch/site/elem/maturite-bilingue-sejour>
- Site CECG Madame de Staël : <https://edu.ge.ch/secondaire2/stael/accueil>
- Consulter régulièrement le courriel eduge.ch et les de cette Classroom MMBs, au moins une fois par semaine, voire plus pendant les périodes clés (rentrée, fin de semestre, fin d'année, période des réinscriptions, etc.)
- Contacter le doyen responsable MMBs par courriel
- Etre présent aux séances annoncées.

2 Informations générales et spécifiques au CECG Madame de Staël

2.1 Tous les élèves:

2.1.1 Puis-je entrer en MMBs dans le courant de la 1^{re} année ou plus tard?

Il est possible d'intégrer la MMBs uniquement lors des inscriptions au Collège à l'issue du Cycle d'orientation. L'école ne peut à aucun moment modifier le profil de l'élève pour le passer de la maturité gymnasiale ordinaire en MMBs.

2.1.2 Quelles sont les démarches à entreprendre pendant la 1^{re} année ?

- Consultez les documents de référence (cf. ci-dessus).
- Assister aux séances d'information:
 - Le doyen organise une séance de présentation très brève, 10 - 15 minutes, la semaine de la rentrée (en 2023: le 28 août 2023 à 17h), sans les parents, à l'aula CECG Madame de Staël, pour les élèves en 1^{re} et en 3^e année MMBs;
 - Le doyen organise ensuite une séance de présentation aux parents et aux élèves de 1^{re} année MMBs fin septembre – début octobre (en 2023: le 25 septembre 2023 à 19h) à l'aula du CECG Madame de Staël. Vous recevrez alors des informations sur le volet scolaire de la MMBs, comme les cours de sensibilisation en 1^{re} année, les conditions de départ et de retour du séjour de 2^e année, la poursuite de la scolarité après le séjour, les cours dispensés dans la langue d'immersion et le travail de maturité. Au besoin, les élèves de 1^{re} année pourraient contacter des élèves en 3^e année pour échanger au sujet de leur séjour: le doyen pourrait fournir la liste de courriels.
 - Le service ELEM organise une séance d'information sur l'organisation des séjours en octobre (en 2023: le lundi 16 octobre de 18h à 20h à l'Aula Frank Martin – Collège

- Calvin). À cette occasion, vous seront notamment présentées les possibilités de séjour et les modalités d'inscription aux programmes DIP, au bénéfice d'un soutien financier.
- Vous et vos parents êtes responsables de l'organisation de votre séjour en 2^e année, sans l'intervention de l'école. Le doyen responsable, M. Mikhail Chakhparonian, et le service ELEM (<https://edu.ge.ch/site/elem/>), Mme Catherine Sonino (Catherine.sonino@etat.ge.ch), se tiennent à votre disposition pour tout conseil. Si vous avez besoin de documents spécifiques (bulletins scolaires, lettres de recommandation) - adressez-vous au doyen responsable MMBs, qui vous renseignera sur ces documents en fonction des cas. Pour toute question en lien avec l'organisation du séjour: Mme Catherine Sonino vous renseignera lors des séances dédiées au séjour dans le cadre de la MMBs.
 - Le doyen vous fait parvenir (courriel ou courrier) à la fin du 1^{er} semestre un formulaire de confirmation de la poursuite en MMBs ; vous devez me le retourner rempli, signé et daté au plus tard à la date qui y sera indiquée. Il sera également posté dans une annonce sur la Classroom.
 - Vous serez convoqué aux séminaires de préparation (organisation hors CECG Madame de Staël) - plus d'informations vous seront envoyé par le soussigné, ainsi que directement des responsables de ces séminaires en temps utile.

2.1.3 Que faire si je ne souhaite pas continuer en MMBs mais en filière maturité ordinaire?

Adressez-vous au doyen responsable à n'importe quel moment en 1^{re} année. La modification de votre profil (de la MMBs vers la filière ordinaire) se fait facilement sur demande (écrite, signée par les parents). Cependant, attention aux éventuels frais engendrer auprès de l'organisme qui organise votre séjour (ELEM, DIP ou privé) : l'école n'en sera pas responsable et ne peut pas vous renseigner sur ce point. Les élèves hors MMBs peuvent également organiser un séjour de 2 mois ou d'une année après la 1^{re} ou la 2^e année – renseignez-vous sur le site de l'école et auprès du doyen responsable.

2.1.4 Je souhaite continuer en MMBs mais je ne suis pas sûr d'avoir les notes qui répondent aux normes.

Pour continuer en MMBs, l'élève doit avoir la moyenne **annuelle** de français égale ou supérieure à 4,5 en **première** année et la moyenne **annuelle** dans la langue d'immersion (DF) égale ou supérieure à 4,5 à la fin de **chaque** année. L'école ne peut pas accorder de dérogation à ces normes.

Si l'élève a des notes faibles en français et dans la langue d'immersion pendant l'année, cela peut être une source d'inquiétude et il convient de fournir un effort important pour améliorer ses résultats. Les notes des contrôles continus, des épreuves et du 1^{er} semestre sont indicatives mais c'est la moyenne **annuelle** qui détermine le maintien en MMBs.

2.1.5 Quelles sont les démarches à entreprendre avant le séjour, en fin d'année scolaire (avril - juin)?

- Remplir, signer, dater et rendre selon le délai indiqué en main propre au doyen le "Confirmation de la poursuite des études gymnasiales en Maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires" à la date qui vous sera indiquée.

- Si vous souhaitez changer de profil (OS, langue seconde, MA1 ou MA2, discipline artistique) lors de la réinscription au degré suivant auprès de votre responsable de groupe / doyen de degré, renseignez-vous bien sur les démarches, un peu particulières pour les élèves partant en séjour. **En bref:** si vous réintégrez l'école en 3e année à votre retour, il faut bien réfléchir et signaler si vous souhaitez modifier votre profil avant votre départ, avec les modalités propres au passage 1^{re} - 2^e année, et/ou après votre retour avec les modalités propres au passage 2^e - 3^e année, ce qui implique des examens de changement de profil différents (parfois sans examen). Si vous réintégrez l'école en 2e année à votre retour, ce changement doit intervenir soit avant soit après votre séjour, avec les modalités propres au passage 1^{re} - 2^e année, ce qui peut impliquer des examens de changement de profil auxquels vous ne pourrez vous présenter qu'une seule fois. Les examens de changement de profil ont lieu en août la semaine précédant la rentrée (voir votre RG, voir le site de l'école sous <https://edu.ge.ch/secondaire2/stael/espace-eleves> puis Inscriptions.
- Si vous abandonnez la maturité bilingue mais prévoyez toujours un séjour scolaire-linguistique à la rentrée, vos parents doivent faire parvenir au doyen une demande de congé (2 mois ou 1 an mais pas un semestre) pour un séjour "hors MMBs" avant les vacances d'été. Une réponse écrite précisera les modalités de l'autorisation d'un tel séjour.
- Si vous abandonnez la maturité bilingue et ne prévoyez pas de séjour, vous continuerez en filière maturité ordinaire.
- Si vous continuez en filière maturité bilingue et avez correctement complété le formulaire "Confirmation de la poursuite des études gymnasiales en Maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires", une lettre de confirmation vous sera envoyée. Vous pourrez cependant recevoir également une convocation type à la rentrée puisque vous faites partie des élèves de l'école mais vous ne serez pas attendu à l'école en août l'année où vous ferez votre séjour : vous effectuerez le séjour scolaire selon votre inscription à l'école hors Genève.
- L'attestation de scolarité pour l'année où vous faites votre séjour vous sera en principe envoyée par courrier à Genève dès qu'elle est disponible (début septembre).

2.1.6 Comment rester à jour dans les matières enseignées pendant le séjour?

- Il n'est pas attendu des élèves qu'ils poursuivent les deux formations de front, celle du pays d'accueil et celle du Collège de Genève, à temps plein. Il est cependant attendu des élèves qu'ils se renseignent sur l'avancement de l'année scolaire à Genève, et qu'ils rattrapent tous les contenus de manière autonome, surtout à leur retour, à l'aide des matériels pédagogiques et des conseils des enseignants. L'école s'efforcera de renseigner les élèves en séjour mais le rattrapage reste de leur entière responsabilité: il appartiendra aux élèves de contacter surtout leurs camarades ou les enseignants qu'ils auront à leur retour pour organiser ce travail.
- Un Drive contenant des matériels pédagogiques ou des références utiles partagé pour les rattrapages des notes anticipées de maturité. Son lien est donné sur la Classroom. Ne partagez pas ce lien avec d'autres élèves qui ne sont pas concernés par le séjour linguistique dans notre école, notamment pour éviter toute confusion.

2.1.7 Si je fais mon séjour pendant une année entière, est-ce que je reprends en 2^e ou en 3^e année à mon retour?

- En principe, cela dépend seulement de vos moyennes annuelles de 1^{re} année. Voir ici: <https://edu.ge.ch/site/elem/wp-content/uploads/sites/163/2022/11/Modalites-internes-Balisage-des-sejours-linguistiques.pdf>
- A certaines conditions, les élèves peuvent revenir directement en 3^e année s'ils remplissent au moins l'une des deux conditions suivantes en fin de 1^{re} année:
 - soit obtenir 5.0 de moyenne générale (ou plus)
 - soit obtenir 19 (ou plus) de total des 4 branches (FR-MA-L2 et L3)Les élèves qui ne remplissent aucune de ces conditions réintègrent le Collège en 2^e année à leur retour.
- Si vous effectuez votre séjour d'une année en Suisse allemande et que vous êtes promu selon les normes de l'école d'accueil au terme de votre séjour d'une année, il se peut qu'on puisse valider votre promotion et les notes anticipées de maturité obtenues en Suisse-allemande à votre retour. Ces situations sont plus complexes, renseignez-vous auprès du doyen qui analysera chaque cas individuellement.

2.2 Séjour en 2^e année, année entière

2.2.1 Quelles sont les démarches à entreprendre pendant le séjour?

Compléter l'inscription au degré suivant (choix d'OC si passage en 3^e, éventuelles modifications de profil, etc.): suivre les instructions qui seront envoyées courant du 2nd semestre par courriel/à vos parents. Cette inscription sera définitive et ne pourra plus être modifiée à la rentrée après votre séjour.

2.2.2 Est-ce que les élèves sont attribués à un enseignant pendant le séjour?

En principe, les élèves en séjour MMBs resteront inscrits au CECG Madame de Staël sans être attribués à une classe donc sans être attribués à des enseignants.

(!) Il n'est donc pas judicieux de contacter les enseignants pendant le séjour car il ne vous est pas demandé de suivre les deux formations en parallèle: celle de votre école d'accueil et celle du CECG Madame de Staël (exception: avant le départ, demandez conseil concernant le travail pour la note anticipée de maturité en arts plastiques, cf. plus bas).

2.2.3 Quelles sont les démarches à entreprendre à la rentrée au retour du séjour?

2.2.3.1 Si l'élève intègre directement la 3^e année:

Une séance pour les élèves MMBs aura lieu à la rentrée en 3^e année à l'aula (date, heure et salle encore à confirmer).

Vous serez informé des modalités pour vous organiser avec les enseignants référents le rattrapage des épreuves dans les disciplines avec une note anticipée de maturité:

- Arts visuels (AV = AP + HA) si DF:

- Arts plastiques (AP): Madame Leila Houatmi (contactez-la en mai-juin avant le départ pour discuter de l'opportunité d'effectuer le travail pour la note anticipée pendant votre séjour ou à votre retour);
- Histoire de l'art (HA): Mme Laura Circelli
- Musique (MU): M. Manolis Mourtzakis
- Instrument de musique (hors école) : organisez-vous pour continuer les cours soit pendant votre séjour, soit à votre retour (lorsque vous serez en 3^e année); vous passerez l'examen d'instrument à votre retour. Contactez le doyen responsable M. Livron pour plus d'informations sur la pratique instrumentale et l'organisation de cet examen et la subvention de l'école pour ces cours.
- Chimie si DF (CH): enseignant référent pour la chimie (Mikhail Chakhparonian), par courriel ou en personne.

Consulter le Drive partagé (référence sur la Classroom) pour connaître le champ de ces épreuves et récupérer les éventuels dossiers pour la préparation, plus précisément le sous-dossier pertinent (M2, séjour d'une année etc.).

!!

Les élèves OS Arts visuels n'auront pas d'épreuve de rattrapage à passer en AP ni HA et leur note anticipée de maturité d'AP et de HA sera leur note annuelle de 3^e année. Ils auront seulement la note de CH à rattraper après leur séjour, comme expliqué ci-dessus.

Les élèves OS Biologie - Chimie n'auront pas d'épreuve de rattrapage à passer en CH et leur note anticipée de maturité de CH sera leur note annuelle de 3^e année. Ils auront seulement la note de leur discipline artistique à rattraper (AP et HA, ou MU) après leur séjour, comme expliqué ci-dessus.

Les élèves de toutes les autres OS auront à passer des épreuves de CH et de leurs disciplines artistiques (AP + HA ou MU)

!!

Si vous faites votre séjour d'une année en Suisse allemande, il se peut qu'on puisse valider les notes anticipées de maturité à votre retour (en principe, pour autant que vous y soyez promu et qu'on valide toutes les notes de maturité anticipée obtenues). Ces situations sont plus complexes, renseignez-vous auprès du doyen qui analysera chaque cas individuellement.

2.2.3.2 Si l'élève intègre la 2^e année:

Aucune démarche spécifique à la MMBs, aucun rattrapage de notes anticipées (attention à la particularité de la pratique instrumentale : à voir avec le doyen responsable) ;

Contactez le doyen responsable de la MMBs en mars-avril pour confirmer votre inscription en 2^e année.

2.3 Séjour en 2e année, 1er semestre

2.3.1 Est-ce que les élèves sont attribués à un enseignant pendant le séjour?

Oui, les élèves recevront leur horaire soit en venant à l'école à la rentrée de leur séjour soit par courriel/courrier.

2.3.2 Quelles sont les démarches à entreprendre pendant le séjour?

- Contacter les enseignants dès la mi-septembre 2024 par courriel pour vous informer et organiser le rattrapage des épreuves dans les disciplines avec une note anticipée de maturité:

- Arts visuels (AP et HA), Musique : enseignant sur votre horaire (DF ou OS).
- Chimie : enseignant référent pour la chimie (Mikhail Chakhparonian, DF ou OS)
- Consulter le Drive partagé pour connaître le champ de ces épreuves et récupérer les éventuels dossiers pour la préparation, le sous-dossier pertinent (M2, séjour 1er semestre, etc.).

2.3.3 Quelles sont les démarches à entreprendre au retour du séjour?

- L'élève reprend ses études au 2nd semestre.
- Contacter sans délai (en janvier) les enseignants pour finaliser le rattrapage des épreuves dans les disciplines avec une note anticipée de maturité (passées en mars au plus tard):
 - Arts visuels (AP et HA), Musique : enseignant sur votre horaire, par courriel ou en personne
 - Chimie : enseignant référent pour la chimie (Mikhail Chakhparonian), par courriel ou en personne.

3 Généralités

3.1.1 Qu'est-ce qu'une note anticipée de maturité?

Le certificat de maturité a 14 notes (extrait du règlement sur la maturité gymnasiale C1 10.71 / Modalités MMBs):

- a) le français;
- b) une deuxième langue nationale (allemand ou italien);
- c) une troisième langue nationale (allemand ou italien) ou l'anglais ou le latin;
- d) les mathématiques;
- e) la physique;
- f) la chimie;
- g) la biologie;
- h) l'histoire;
- i) la géographie;
- j) la philosophie;
- k) les arts visuels (= arts plastiques + histoires de l'art) ou la musique;
- l) l'option spécifique;
- m) l'option complémentaire;
- n) le travail de maturité.

Certaines de ces notes ne sont pas obtenues en 4^e année mais avant (en 2^e ou en 3^e) : ces notes sont appelées "notes anticipées de maturité" ou, parfois, "notes remontées".

C'est pour cette raison que vous devez rattraper les notes de chimie DF et/ou d'arts visuels/musique DF après un séjour d'une année si vous "sautez" la 2^e année et intégrez la 3^e année à votre retour, car ces notes de 2^e année sont indispensables pour le certificat de maturité.

Pour les élèves en MMBs:

- a) pour la chimie, la note de maturité discipline fondamentale est la note annuelle obtenue en 2^e année en discipline fondamentale ou en 3^e année en option spécifique;
- b) pour la physique, la note de maturité de discipline fondamentale est la note obtenue en 3^e option en discipline fondamentale ou en option spécifique;
- c) pour la biologie, la note de maturité discipline fondamentale est la note annuelle obtenue en 3^e année, en discipline fondamentale ou en option spécifique;
- d) pour les arts visuels, la note de maturité discipline fondamentale est la note annuelle obtenue en 2^e année en discipline fondamentale ou en 3^e année en option spécifique;
- e) pour la musique, la note de maturité en discipline fondamentale est composée de la note annuelle obtenue en 2^e année, pour trois quarts, ainsi que de la note d'instrument pour un quart.